

# Fiche technique

## DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS LOURDS JUDO SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

### OBJECTIF

Un dojo départemental par département, un dojo régional par région.  
Un dojo départemental par région peut être le support du dojo régional.

### DOJO DÉPARTEMENTAL

Équipement minimum 4 aires de combat (à moduler en fonction du nombre de licenciés).

#### 1) Dimension

- a) Tapis : 4 tapis de compétition (8 tapis si le département est à très forte population judo).
- b) Salle de compétition : Surface du tapis plus 2,5 m minimum de dégagement sur une grande largeur pour installer les commissaires sportifs, 4 m de l'autre côté pour les coaches et les combattants et 1 m minimum sur les petites largeurs (réservé à la circulation des combattants et aux commissaires sportifs, officiels et arbitres).  
Soit 18,5 m × 44 m.

*Nota* : pour un département à très faible population, un dojo départemental avec 3 surfaces de compétition peut être accepté (dérogation accordée par la FFJDA).

#### 2) Places de Gradins

Prévoir au minimum 80 à 100 places de gradins par tapis pour accueillir les combattants et accompagnateurs.

#### 3) Utilisation

150 jours d'utilisation annuelle prioritaires prévus par convention.

#### 4) Salles annexes

Vestiaires – sanitaires – 1 salle d'échauffement de 150 m<sup>2</sup> minimum – 2 salles de pesée – 2 bureaux administratifs pour le comité de judo – une infirmerie avec toilettes hommes et femmes et un local pour les contrôles antidopage (une partie réservée aux athlètes féminines et une autre pour les athlètes masculins) – un dépôt – une zone de convivialité est souhaitée.

#### 5) Options

- a) Un hébergement municipal ou autre à coût modéré à proximité.
- b) La proximité d'établissements scolaires est souhaitée (1/ Collège ; 2/ Lycée ; 3/ Primaire).

### DOJO RÉGIONAL

Équipement minimum 6 aires de combat (à moduler en fonction du nombre de licenciés).

#### 1) Dimension

- a) Tapis : 6 tapis de compétition, soit 22 m × 32 m ou 12 m × 62 m ou 8 tapis de compétition, soit 22 m × 42 m (8 tapis minimum pour les organisations nationales déconcentrées).
- b) Salle de compétition : Surface du tapis plus 2,5 m minimum de dégagement sur une grande largeur pour installer les commissaires sportifs, 4 m de l'autre côté pour les coaches et les combattants et 1 m minimum sur les petites largeurs (réservé à la circulation des combattants et aux commissaires sportifs, officiels et arbitres).  
Soit : pour 6 tapis 18,5 m × 64 m ou 28,5 m × 34 m / pour 8 tapis 28,5 m × 44 m.

#### 2) Places de Gradins

Prévoir au minimum 80 à 100 places de gradins par tapis pour accueillir les combattants et accompagnateurs.

La salle devra comprendre au minimum 800 places de gradins pour les organisations nationales déconcentrées.

#### 3) Utilisation

150 jours d'utilisation annuelle prioritaires prévus par convention.

#### 4) Salles annexes

Vestiaires – sanitaires – 1 salle d'échauffement de 150 m<sup>2</sup> minimum – salle de pesée – 3 bureaux administratifs, une salle de réunion et des archives pour le siège de la ligue de judo – une infirmerie avec toilettes hommes et femmes et un local pour les contrôles antidopage (une partie réservée aux athlètes féminines et une autre pour les athlètes masculins) – un dépôt – un sauna – une zone de convivialité est souhaitée.

#### 5) Options

- a) Un hébergement municipal ou autre à coût modéré à proximité.
- b) La proximité d'établissements scolaires est souhaitée (1/ Collège ; 2/ Lycée ; 3/ Primaire).